

*République française*  
*Département de l'Isère*  
*COMMUNE DE SAINT-AREY*

**Séance du mardi 01 avril 2025**

Date de la convocation : 22/03/2025

**Membres en exercice : 7** *L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

**Présents : 5**

**Présents :** Anne STUTZ, Caroline CASTILLON, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

**Votants : 6**

**Représentés :** Claire MEGIAS

**Excusés :** Gérard JULIEN

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Guy BACCOLI

**DE\_2025\_003 - Objet : Vote du compte de gestion 2024**

**7.1.2.1:Comptes administratifs, comptes de gestion**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de STUTZ Anne

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST AREY, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 01 avril 2025

Le Maire

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de réception de l'AR: 09/04/2025

038-213803612-DE\_2025\_003-DE

A G E D I